

**Une structure d'accueil
pour jeunes enfants
pour les salariés des entreprises
du pôle République**

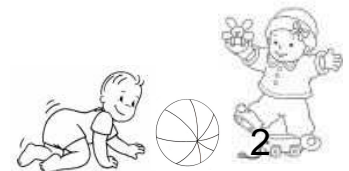
29 septembre 2008

Géraldine Piroëlle Caillaud – 06 62 26 12 34

Olivier Piroëlle – 06 60 92 47 40

Ordre du jour

- Les résultats de l'enquête réalisée en avril
- Une crèche sur le pôle République
- Notre offre pour les entreprises
- Vos avantages
- Le coût pour une entreprise
- Conclusion



Enquête – Le contexte

➔ Les objectifs

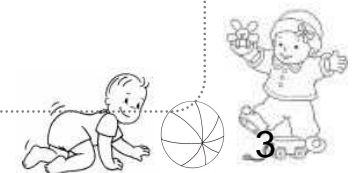
- Connaître l'intérêt des entreprises du pôle République concernant une crèche sur ce territoire pour leurs salariés,
- Évaluer le besoin de ces entreprises,
- Identifier le potentiel d'entreprises prêtes à financer en partie les frais de garde.

➔ Les moyens

- Partenariat avec l'association Vive la République et l'IDAIC,
- Envoi de 337 questionnaires auprès des entreprises du secteur, adhérentes et non adhérentes à l'association Vive la République,
- Relance téléphonique.

➔ Les résultats

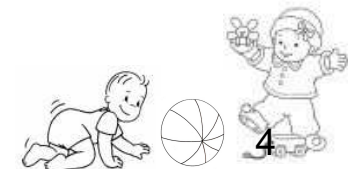
- 74 entreprises ont répondu au questionnaire,
- Plus de 20 % de retour.



Enquête – Les résultats (1)

➔ Un intérêt certain pour le projet

- ✓ 73 % des entreprises ayant répondu au questionnaire sont intéressées par la création d'une crèche sur le pôle République.
- ✓ 80 % des entreprises répondantes sont adhérentes à l'association Vive La République.
- ✓ Des réponses fiables de part le statut du répondant : à 70 % la direction de ces entreprises.
- ✓ Les entreprises dont les salariés n'ont pas de besoin de garde trouvent néanmoins l'idée séduisante.

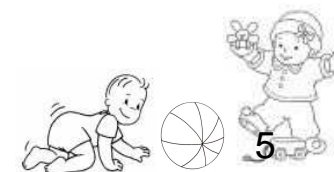
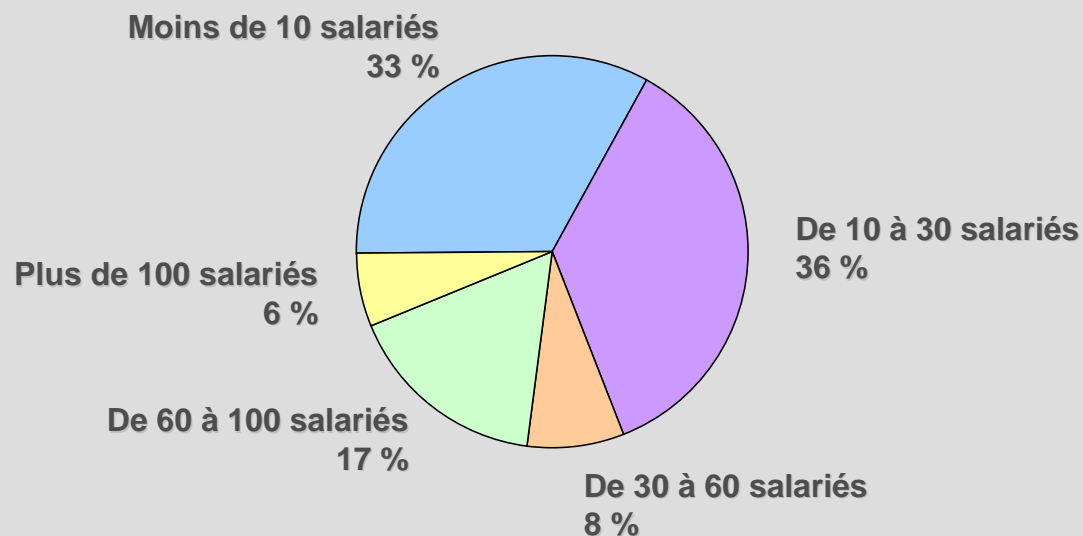


Enquête – Les résultats (2)



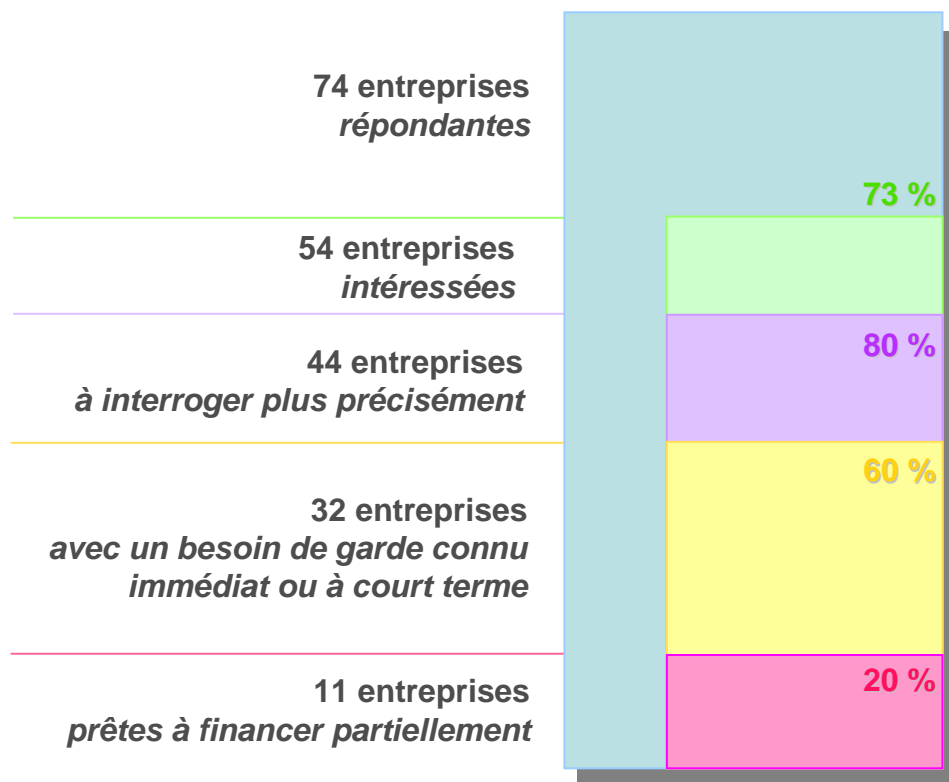
Des entreprises intéressées plutôt masculines, jeunes et employant moins de 30 salariés, majoritairement adhérentes de l'association.

Répartition des entreprises intéressées par la création de la crèche selon le nombre de salariés



Enquête – Les résultats (3)

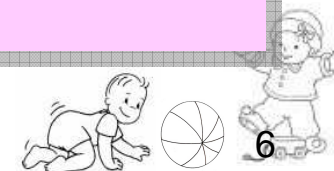
➔ Un projet qui séduit et des besoins à affiner



➔ 11 entreprises prêtes à améliorer la vie de leurs salariés en prenant en charge une partie des frais de garde.

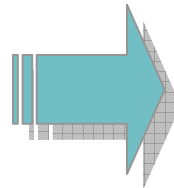
- 4 entreprises de plus de 30 salariés, le reste de moins de 30.
- Plus de 200 salariés

➔ De nombreuses entreprises prêtes à questionner leurs salariés pour connaître leur besoin mais qui, paradoxalement, ne veulent pas prendre en charge une partie des frais de garde.



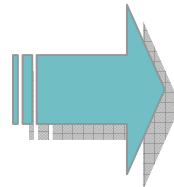
Un projet de crèche innovant

➔ Une structure privée, agréée et conventionnée



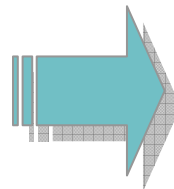
- Entreprise de services
- Demande d'agrément auprès du Conseil Général (PMI)
- Équipe professionnelle expérimentée et diplômée dans le respect des dispositions réglementaires
- Signature d'une convention avec la CAF pour l'application de la Prestation de Service Unique (PSU)

➔ Pour les enfants de moins de 4 ans



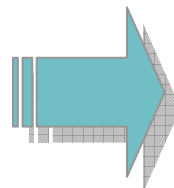
- Accueil régulier, occasionnel, d'urgence
- Accueil éventuel d'enfants handicapés

➔ Au service des employeurs et/ou des communes



- Nombre de places limité : réservation et achat d'un volume horaire par les partenaires (collectivités et/ou employeurs)
- Prise en charge partielle des frais de garde par les partenaires
- Places modulables et partagées entre parents et entreprises selon les contrats d'accueil

➔ Proposant des services différenciant



- Large amplitude d'ouverture (quotidienne, hebdomadaire, annuelle)
- Des services variés, nouveaux et de qualité
- Un bâtiment architectural à options écologiques



L'implantation de la structure

- Selon les entreprises et les collectivités intéressées
- Selon le nombre de places créées
- Un accès rapide et facile à proximité des entreprises et des habitations



➔ Utiliser les grands axes de circulation

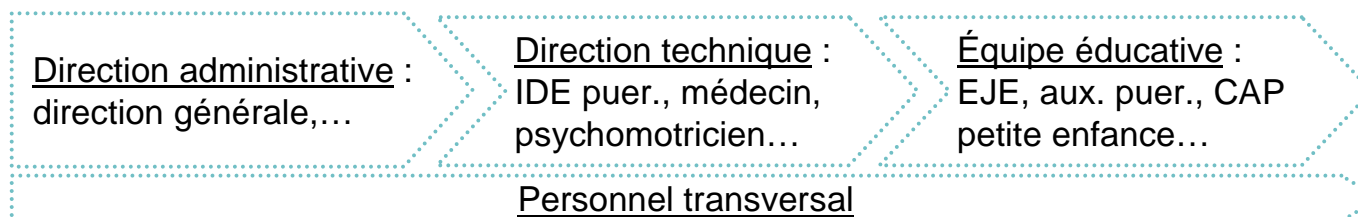
➔ Optimiser l'emplacement par rapport à l'étendue de la zone d'entreprises

➔ Prendre en considération les lieux de résidence des salariés



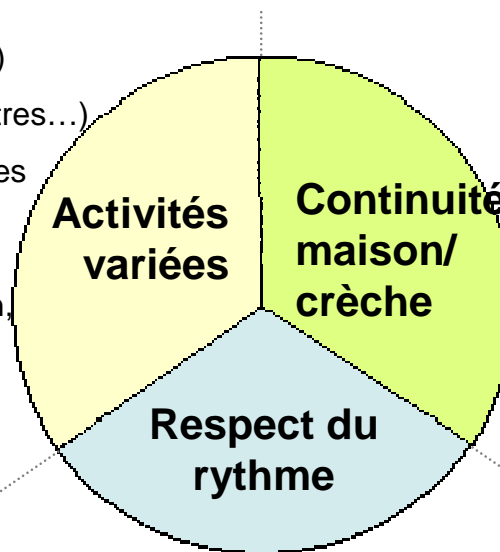
Un lieu de vie et d'éveil

- Une équipe professionnelle expérimentée et qualifiée pour les soins, le bien-être et l'éveil des enfants



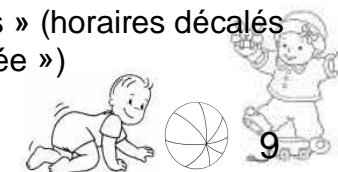
- Une philosophie pour l'éveil, l'épanouissement et le respect du rythme de l'enfant

- **Sorties** (médiathèque, visites, pique nique...)
- **Intervention extérieure** (spectacles, rencontres...)
- **Ateliers « découvertes »** sur des thématiques hebdomadaires et des ateliers d'éveil sur des thématiques trimestriels
- **Activités dirigées** (peinture, danse, chanson, gym, psychomotricité, jeux d'eau, cuisine, jardinage...)
- **Activités libres** (structure motrice intérieure, jeux, jouets, coins différenciés...)
- **Activités passerelles** (en relation avec les écoles maternelles communales)



- **Espace allaitement**
- **Site internet** (photos, menus...)
- **Partenariat éducatif avec les parents** (participation ateliers et vie de la crèche, conférence, fête...)
- **Cahiers de transmission et de vie** pour les échanges et le dialogue avec les parents récapitulant les ateliers, les activités, les actualités de la crèche
- « **Nounou relais** » (horaires décalés ou « longue journée »)

- Différentes sections
- Salles communes
- Ateliers



Notre offre de services aux entreprises

1

Achat de crédit d'heures d'accueil selon vos besoins

2

Engagement limité dans le temps

3

Aucun risque financier

4

Aucune gestion de votre part

5

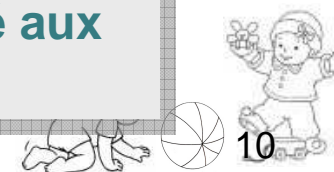
Mutualisation des places entre entreprises et partage des coûts

6

Service d'accueil adapté aux contraintes de l'entreprise

7

Accès à un avantage en nature jusqu'à présent réservé aux « grandes » entreprises



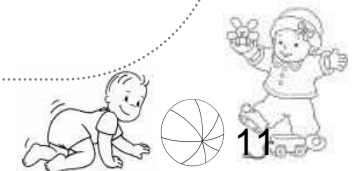
Les avantages (1)

➔ Pour votre entreprise

- ❑ **Politique sociale forte :**
 - ✓ Vecteur d'image positive et citoyenne
 - ✓ Développement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle homme/femme
 - ✓ Sentiment d'appartenance et de reconnaissance des collaborateurs

- ❑ **Politique de RH avantageuse et innovante face à la concurrence :**
 - ✓ Argument à l'embauche des jeunes
 - ✓ Intégration partielle du coût dans un salaire au recrutement
 - ✓ Fidélisation des salariés

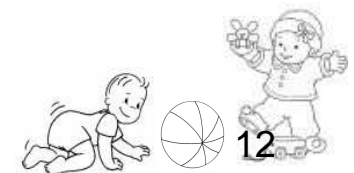
- ❑ **Facteur économique :**
 - ✓ Coût maîtrisé et encadré par la CAF
 - ✓ Réduction des absences imprévisibles
 - ✓ Diminution immédiate du turnover pour les collaborateurs bénéficiaires
 - ✓ Opportunité de défiscalisation



Les avantages (2)

➔ Pour vos salariés

- ❑ Bénéficier d'un avantage en nature offrant un **service à réelle valeur ajoutée** :
 - ✓ Accès à un mode de garde plébiscité et recherché
 - ✓ Flexibilité des horaires en cohérence avec les réalités de la vie en entreprise
 - ✓ Charges financières adaptées aux ressources
 - ✓ Optimisation du temps de transport et du temps de travail



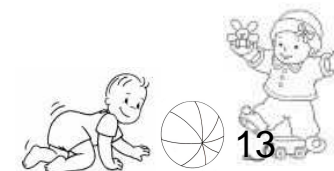
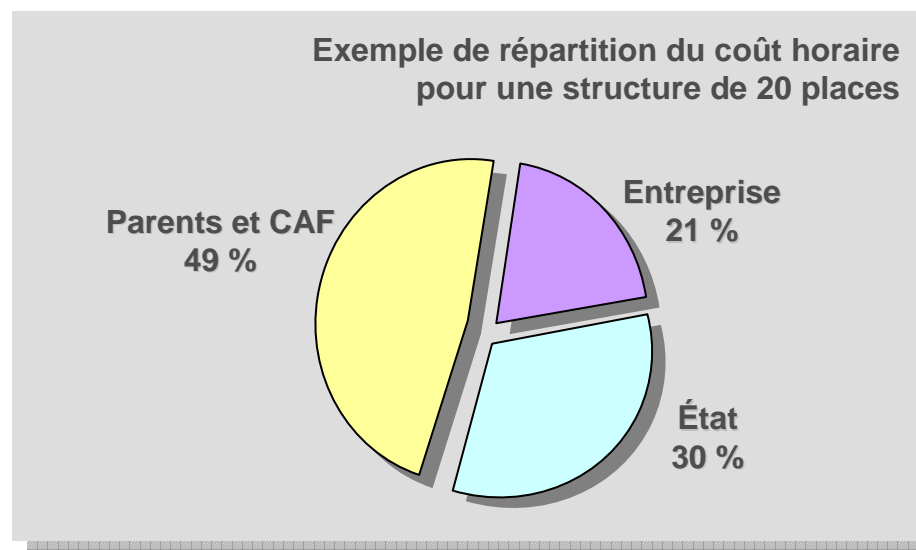
Le coût pour une entreprise

➔ La participation nette de l'entreprise est d'environ 4000 € par an* pour un temps de présence de 35 heures par semaine à la crèche.

** Pour une crèche de 20 places ouverte 47 semaines*

Équivalant à une augmentation de salaire net d'environ 300 € par mois.

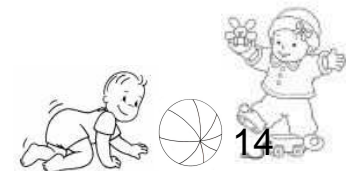
Soit 2,45 € de l'heure après abondement de la CAF et défiscalisation.



Conclusion

- Prochaine étape :
 - Connaître votre position par rapport au projet
 - Affiner le besoin de votre entreprise en questionnant vos salariés pour les entreprises intéressés

- Questions ?



Contact

Porteurs du projet :

Géraldine Piroëlle Caillaud

geraldine_caillaud@yahoo.fr

06 62 26 12 34

Olivier Piroëlle

opiroelle@yahoo.fr

06 60 92 47 40

Association Vive la République :

Marie-Elise Guillou, Xavier De Boysson

